

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 3 février 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

présidence de M. Émilien Beaulieu, maire Moreau, Jules Soucy, Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous la

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion

RS-16-20

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jules Soucy et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert

Adoptée à l'unanimité

RS-17-20

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

II est proposé par Jean-Noël Moreau

que le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

compte courant et de 34,528.25 \$ à l'épargne établie au fond de roulement. La conciliation bancaire démontre un solde au 31-01-2020 de 57,415.43 au

Période de questions

Aucune question

Approbation des comptes

RS-18-20

Il est proposé par Alain Thériault et résolu enter les comptes ci-dessous décrits

d'accepter les comptes ci-dessous décrits

145,60\$



77 295,05 \$	TOTAL:	
1 373,95	RIDT: bac deux voies	52)
295,08	PG Solutions; comptes taxes et enveloppes	51)
4,00	Bureau de la publicité des droits; contrats	50)
81,59	Les Éditions FD; mise à jour Élection/Référ.	49)
361,02	Robitaille équipement: nez Tremblav	48)
4.54	Avantis BMR: fourniture garage	47)
218.45	Pieces Temis; iourniture sourrieure et garage	45)
1 804,56	Pétroles J Larochelle; diesel	44)
15,53	Les Commercants de la Chaudière; dicom	43)
155,78	Carrefour du Camion; pièces	42)
68,88	Mon Buro; paire de mancon chaises	41)
989,27	PG Solutions; logiciel télétransmission paie et contrat serv	40)
1 839,37	Aéro-Feu; inspection appareil, visières, amplificateur	39)
300,00	Jérémy Albert; allocation pratique 2019	38)
300,00	Maxime Labrie: allocation pratique 2019	37)
300,00	Anthony Utellet	35)
300,00	André Labrie; allocation pratique 2019	34)
300,00	Yvon Labrie; allocation pratique 2019	33)
300,00	Clément Valcourt; allocation pratique 2019	32)
300,00	Cindy Bérué; allocation pratique 2019	31)
300,00	Bobby Albert; allocation pratique 2019	30)
300,00	Jérémie Albert; allocation pratique 2019	29)
300,00	Serge Albert: allocation pratique 2019	28)
300,00	isabelle Berube; allocation pranque 2019	27)
300,00	Kene-Claude Ouellet; allocation pratique 2019	25)
454,44	Formules municipale; livre des minutes	24)
931,27	Réfrigération Y P inc; ent. Air climatisé et ent. Chalet	23)
815,17	Postes Canada; timbres comptes de taxes	22)
217,30	Plomberie GM enr.	21)
3 611,18	PJL Jacques Larochelle	20)
4 093,12	P.Beaulieu Électrique	19)
44 038,35	MRC de Témiscouata	18)
609.31	Mon Bureau	17)
260,01	Meubles Dégelis	16)
126,01	The Coming Venilah	15 1
450.01	Hydro Quebec	12)
1 837 70	Hide Onfbo	12)
300,22 28 74	Commission scholaire du Fieuve-et-des-Lacs	13 E
00,001	Chambre de Commerce du Temiscouaia	
291,60	CAUREQ	10)
162,00	Carrefour Jeunesse Emploi du Témiscouata	9)
204,31	Carrefour RDL	8)
377,44	CarQuest	7
1 805,11	Boiseries J.P. enr.	9 (
557,87	Bell	5) -
30.65	Avantis BMR	ر 4
3 794 18	A Service Control of the Control of	2)
7 2		-



No de résolution ou annotation

<u>Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 311-2020 que le conseil s'apprête à adopter</u>

autorisé adopter à pour objet de décréter la réalisation de travaux de réfection sur le réseau sommes empruntées suivant l'avancement des travaux prévus dans la programmation contribuables de travaux en attendant le versement de la subvention. routier municipal et un emprunt de 755,000.\$. Ce règlement permettra la réalisation Le Directeur général déclara que le règlement 311-2020 que le conseil s'apprête à novembre 2019. par le seront les intérêts payés à l'institution financière ministère des Transports dans une correspondance Les coûts imputables en fonction des daté du 22

RS-19-20

Adoption du règlement 311-2020

Il est proposé par Jules Soucy et résolu

emprunt de 755,000.\$ ci-dessous décrit: que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 311-2020 décrétant la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier municipal et un

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



Règlement numéro 311-2020

Règlement numéro 311-2020, décrétant la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier municipal et un emprunt de 755,000 \$

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020.

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1 présent règlement comme annexes A; appert de l'estimation détaillée préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 03 avril 2014 lequel fait partie intégrante du routier municipal. Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection sur le réseau Les travaux sont estimés à 756,156. \$, tel qu'il
- ARTICLE 2 fins du présent règlement. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 756,156 \$ pour les
- ARTICLE conseil est autorisé à emprunter un montant de 755,000 \$ par billet sur une période de 5 ans et le solde à même son budget d'opération Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le
- ARTICLE 4 en vigueur chaque année suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts territoire présent règlement imposé et il de la municipalité, une taxe sera prélevé, annuellement, spéciale a un taux
- ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé



règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent

ARTICLE 6 règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent

service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, versement de la subvention Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du sera ajusté automatiquement correspondant à la période pour

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à la séance du 3 février 2020

Maire

Directeu général/Secrétaire-trésorier

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 312-2020 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général déclara que le règlement 312-2020 que le conseil s'apprête à adopter a pour objet de décréter l'appropriation d'un surplus libre de 37,500.\$ pour augmenter le Fonds de roulement. Aucun coût n'est applicable par les contribuables.

Adoption du règlement 312-2020

RS-20-20

Il est proposé par Linda Levesque et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 312-2020 décrétant une appropriation d'un surplus libre de 37,500.\$ pour l'augmentation du fonds de roulement ci-dessous décrit :

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Packington **Règlement 312-2020**



Règlement numéro 312-2020 décrétant une appropriation 37,500 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement. d'un surplus libre de

Québec; l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du ATTENDU que la municipalité de Packington désire se prévaloir du pouvoir prévu

la municipalité; ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 284,000. \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de

de246,500. \$ ATTENDU que la municipalité possède déjà m fonds de roulement au montant



No de résolution ou annotation

> ATTENDU que la municipalité désire augmenter montant de 37,500 \$; ce fonds de roulement d'un

séance du conseil tenue le 13 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance; ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

montant de 3 ARTICLE 2 37,500 \$. Le conseil est autorisé ಶ augmenter son fonds de roulement d'un

ARTICLE 3. À cet montant de 37,500 \$ ARTICLE 3 cette fin, le conseil est autorisé à approprié du surplus libre

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à la séance du 3 février 2020

Moin

Directeur général/Secrétaire-trésorier

RS-21-20 Ad

Adoption du tableau de bord en sécurité incendie

ATTENDU que ont pris connaissance du tableau de bord couverture de risques en sécurité incendie 2019; les membres du conseil municipal de de gestion du la paroisse de Packington schéma de

Par conséquent,

il est proposé par Alain Thériault et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté par son service de sécurité incendie pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG-313-2020

M. Jules Soucy, conseiller, donne avis de mouou qua un subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement subséquente, le règlement général numéro 268-2014 sur les affaires de la municipalité de Packington.

268-2014 sur les affaires de la municipalité Présentation du projet de règlement 313-2020, amendant le règlement général

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉI AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 313-2020 NUMÉRO 268-2014 SUR



No de résolutior ou annotation

> règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population; CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter

la Municipalité; CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de

(RLRQ., c. C-5.3),; CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi encadrant le cannabis*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender le règlement général déjà en vigueur encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité de Packington; pour

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 03 février 2020;

Il est proposé par _____ Et résolu à l'unanimité

comme suit: Que la Municipalité de Packington adopte le règlement numéro 313-2020 qui se lit

ARTICLE 1.

Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement numéro 313-2020»

ARTICLE 2.

L'Article 127. Ivresse est abrogé et remplacé par l'Article 127.1. Facultés affaiblies qui lit comme suit:

Article 127.1. Facultés affaiblies

Il est interdit à quiconque d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public à l'exclusion des établissements où la consommation d'alcool ou de cannabis est expressément autorisée

par la loi. Le premier alinéa s'applique également :

- Dans un immeuble affaiblies ne réside pas dans cet immeuble; privé résidentiel lorsque la personne avec les facultés
- 2 Ou lors de fêtes populaires ou d'un événement spécial et dûment autorisé par le

ARTICLE 3.

L'Article 128. Possession de stupéfiants qui se lisait comme suit, est abrogé

Article 128. Possession de stupéfiants

sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C., 1996, ch.19) à savoir et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède, toute pipe à hash, bonbonne, objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants Il est interdit à toute personne, dans un endroit public, d'avoir en sa possession quelque

ARTICLE 4.

retirer l'Article 127 et l'Article 128 **L'Article 178.** *Amende minimale de 100 \$* est modifié pour y ajouter l'Article 127.1 et y



ARTICLE 5.

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du

2020

général/Secrétaire-trésorier

Directeur

RS-22-20

<u>Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local – Reddition de compte</u>

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 265,795 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – volet entretien du réseau local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations relatives à l'entretien d'hiver et d'été) fonctionnement et d'investissement (attribuables courant et préventif des routes locales distribuées à la Municipalité 1 et 2 incluant les dépenses de visent l'entretien 8 des dépenses

Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire

En conséquence,

il est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

Que le l'exercice 2019 sont les suivantes : Conseil municipal de la paroisse de Packington atteste que les dépenses pour

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 111,649. \$

Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 177,933. \$

Dépenses d'investissement : 631702. \$

Pour un total frais encouru de 921,284.\$

Adoptée à l'unanimité

Mandat RCGT: Reddition de compte PAVL -

RS-23-20

Il est proposé par Alain Thériault et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la préparation de la reddition de compte concernant la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet entretien du réseau routier.

Adoptée à l'unanimité



lo de résolution

Mise à jour du plan de développement : demande de report de date

Il est résolu unanimement

mise à jour du plan de développement le 9 mai prochain. De valider avec Denis Clermont pour la date. Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est d'avis de changer la date de la

Adoptée à l'unanimité

Congrès ADMQ 2020

RS-25-20

tiendront les 17, 18 et 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec Les assises annuelles de l'Association des directeurs municipaux du Québec se

II est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise son directeur général à se rendre au congrès des directeurs municipaux les 17, 18 et 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription et des frais de déplacement et de séjours.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses rencontres

Témiscouata M le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de

Période de questions

M. Valcourt n'ayant pas donné son autorisation. Le Directeur général vérifiera auprès des employés M. Jean-Nil Valcourt demande pourquoi la souffleuse souffle dans son champs,

Divers

Projet de loi 40 : Appui Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

RS-26-20

Il est proposé par Jules Soucy

concernant le projet de loi 40 sur la gouvernance des commissions scolaires Fleuve-et-des-Lacs Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appui la Commission scolaire du dans ses revendications auprès du Gouvernement du Québec

Vote: 4 en faveur et un contre, M. le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à la majorité des membres du conseil



lo de résolution ou annotation

<u>Programme de soutien aux installation sportives etr récréatives – phase IV:</u> <u>Présentation d'une demande d'aide financière</u>

Il est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

que sportives et récréatives l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations l'agrandissement la Municipalité du complexe - phase IV; de Packington municipal autorise au ministère la présentation de l'Éducation du projet

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Packington à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que comme personne autorisée à agir en son nom et à signer documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. la Municipalité de Packington désigne M. Denis Moreau, en son directeur nom

Levée de l'assemblée

À 20 h 30, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée

Mules Decine

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

présents: lieu ordinaire des Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au dinaire des délibérations, le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient délibérations, le lundi 2 h 30 à laquelle étaient

quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire Moreau, Jules Soucy, Alain Thérjault, Linda Levesque et Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël 1, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion

Lecture et adoption de l'ordre du jour

RS-27-20

II est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité